



Fiche de données de sécurité

Copyright,2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 35-1588-9 | Numéro de version: | 3.01 |
| Date de révision: | 14/04/2021 | Annule et remplace la version du : | 13/11/2019 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™Scotch-Weld™ DP8805NS et 8805NS Vert, Part B

Numéros d'identification de produit

62-2852-8531-8 62-2852-9531-7

7100097693 7100097673

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360
 Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|-------------------------------------|------------|-----------|-------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | 219-529-5 | 20 - 40 |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | 212-782-2 | 1 - 20 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|-------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|---|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P280K | Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire. |

Intervention ::

| | |
|--------------------|--|
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308 + P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. |
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

| | |
|-------|--------------------------------------|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P280K Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Contient 4% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|----------|---|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | (N° CAS) 2455-24-5 (N° CE) 219-529-5 | 20 - 40 | Sens. cutanée 1, H317 Repr. 1B, H360D Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | (N° CAS) 7534-94-3 (N° CE) 231-403-1 | 1 - 20 | Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | (N° CAS) 9003-18-3 | 1 - 20 | Substance non classée comme dangereuse |
| Charges | Confidentiel | 1 - 20 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | (N° CAS) 868-77-9 (N° CE) 212-782-2 | 1 - 20 | Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Nota D |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | (N° CAS) 41637-38-1 | 0,1 - 10 | Substance non classée comme dangereuse |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonooxy)- | (N° CAS) 95175-93-2 | < 3 | Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | (N° CAS) 97-99-4 (N° CE) 202-625-6 | < 0,3 | Irr. des yeux 2, H319 Repr. 1B, H360Df |

| | | | |
|-------------------------------------|---|-------|---|
| Acides naphténiques, sels de cuivre | (N° CAS) 1338-02-9 (N° CE) 215-657-0 | < 0,1 | Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H302 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 |
|-------------------------------------|---|-------|---|

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène
Oxydes d'azote.

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|------------|--------------|--------------|---|-------------------------------|
| Charges | Confidentiel | VLEPs France | VLEP (8 heures): 10 mg/m ³ | |
| Charges | Confidentiel | VLEPs France | VLEP (fraction respirable) (8 heures): 5 mg/m ³ ; VLEP | |

(fraction respirable)98 heures):

10 mg/m³

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés: Caoutchouc nitrile.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Pâte |
| Couleur | blanc |
| Odeur | Acrylate |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | > 93,3 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | > 93,3 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 110 619,469026549 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Nulle |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1,13 g/ml |
| Densité relative | 1,13 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

9.2. Autres informations:**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**

| | |
|-------------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Masse moléculaire: | <i>Non applicable.</i> |

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité:**

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:Chaleur.
étincelles et / ou flammes**10.5 Matériaux à éviter:**

Amines

Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---------|--------|------------|---|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |

| | | | |
|---|--------------------------------|----------------------------------|---|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Méthacrylate de tétrahydrofur-furyle | Ingestion | Rat | LD50 4 000 mg/kg |
| Méthacrylate de tétrahydrofur-furyle | Cutané | Risques pour la santé similaires | LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Cutané | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Ingestion | Rat | LD50 5 564 mg/kg |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Cutané | Lapin | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Ingestion | Rat | LD50 > 30 000 mg/kg |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Cutané | Lapin | LD50 > 3 000 mg/kg |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Charges | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Charges | Ingestion | Humain | LD50 > 15 000 mg/kg |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Ingestion | Rat | LD50 > 35 000 mg/kg |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonoxy)- | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonoxy)- | Cutané | Risques pour la santé similaires | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Cutané | Jugement professionnel | LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 3,1 mg/l |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | Cutané | Composants similaires | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | Ingestion | Composants similaires | LD50 >300, < 2,000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofur-furyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Lapin | Irritation minimale. |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Lapin | Moyennement irritant |
| Charges | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Lapin | Irritation minimale. |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonoxy)- | Non disponible | Irritant |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Lapin | Aucune irritation significative |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | Lapin | Aucune irritation significative |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|--------------------------------------|------------|---------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofur-furyle | Lapin | Aucune irritation significative |

| | | |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Lapin | Irritant modéré |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Lapin | Moyennement irritant |
| Charges | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propenyl)-.w.-(phosphonoxy)- | Non disponible | Corrosif |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Lapin | Irritant sévère |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | Données in Vitro | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------|---------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Données in Vitro | Sensibilisant |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Homme et animal | Sensibilisant |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Souris | Non-classifié |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | Cochon d'Inde | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---|----------|---|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | In vitro | Non mutagène |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | In vivo | Non mutagène |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | In vitro | Non mutagène |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | In vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---------|------------|-----------------------------|-----------------|
| Charges | Inhalation | Multiplés espèces animales. | Non-cancérogène |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-------------------------------------|-----------|--|------------|---------------------|----------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 300 mg/kg/day | 29 jours |
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | NOAEL 120 mg/kg/day | Avant l'accouplement - Lactation |

| | | | | | |
|-------------------------------------|------------|--|-----|-----------------------|--|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | NOAEL 120 mg/kg/day | Avant l'accouplement - Lactation |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/day | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/day | 49 jours |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/day | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Rat | NOAEL 50 mg/kg/day | Avant l'accouplement - Lactation |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Cutané | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | NOAEL 100 mg/kg/day | 13 semaines |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | NOAEL 150 mg/kg/day | 47 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | Toxique pour la reproduction masculine | Rat | NOAEL 0,6 mg/l | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | NOAEL 50 mg/kg/day | Avant l'accouplement - Lactation |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--------------------|
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.- (phosphonoxy)- | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-------------------------------------|------------|---|---|------------|----------------------|----------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | Ingestion | système hématopoïétique Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 300 mg/kg/day | 29 jours |
| Charges | Inhalation | pneumoconiosis | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | NOAEL NA | Exposition professionnelle |
| Charges | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non-classifié | Rat | NOAEL Non disponible | |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | Système nerveux | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | LOAEL 0,2 mg/l | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | système hématopoïétique | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 0,6 mg/l | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Inhalation | des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 2,1 mg/l | 90 jours |
| Tétrahydro-2-furyl- | Ingestion | système | Certaines données positives | Rat | NOAEL 69 | 91 jours |

| | | | | | | |
|-----------------------------|-----------|---|---|-----|---------------------|----------|
| méthanol | | hématopoïétique | existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | mg/kg/day | |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | système immunitaire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL 150 mg/kg/day | 28 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Système endocrine Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 600 mg/kg/day | 28 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Foie des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 781 mg/kg/day | 91 jours |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | Ingestion | Coeur Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 600 mg/kg/day | 28 jours |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|-------------------------------------|-----------|-------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 34,7 mg/l |
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC10 | 100 mg/l |
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 37,2 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | 227 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 710 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 380 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 160 mg/l |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 24,1 mg/l |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | 9003-18-3 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | N/A |

| | | | | | | |
|--|--------------|-------------------------------------|---|-----------|------|-------------|
| Charges | Confidentiel | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | LC50 | >1 100 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 2,3 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 1,1 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Poisson zèbre | Expérimental | 96 heures | LC50 | 1,8 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC10 | 0,751 mg/l |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,233 mg/l |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Boue activée | Estimé | 3 heures | EC50 | >1 000 mg/l |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Poisson zèbre | Estimé | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |
| Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], a.-(2-methyl-1-oxo-2-propenyl)-.w.-(phosphonoxy)- | 95175-93-2 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | N/A |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Medaka | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | >100 mg/l |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | >100 mg/l |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC50 | 0,629 mg/l |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | 0,0756 mg/l |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Poisson zèbre | Estimé | 96 heures | LC50 | 0,0702 mg/l |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Algues ou autres plantes aquatiques | Estimé | heures | NOEC | 0,132 mg/l |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Vairon de Fathead | Estimé | 32 jours | EC10 | 0,0354 mg/l |
| Acides naphthéniques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Puce d'eau | Estimé | 21 jours | NOEC | 0,0756 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|--------------|--|----------|------------------------------------|--|--------------------------------|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 75 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Expérimental Biodégradation | 14 jours | Demande biologique en oxygène | 95 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301C |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | 9003-18-3 | Données non disponibles ou insuffisantes | | | N/A | |
| Charges | Confidentiel | Données non disponibles ou insuffisantes | | | N/A | |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Estimé Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 1.12 jours (t 1/2) | Méthode non standard |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 70 % en poids | OCDE 310 CO2 Headspace |
| Diéthacrylate de bisphénol A polyéthylène glycol (polymère) | 41637-38-1 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Percent degraded | 24 % dégradé | Méthode non standard |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.- (phosphonoxy)- | 95175-93-2 | Données non disponibles ou insuffisantes | | | N/A | |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 92 % en poids | OCDE 301C |
| Acides napténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Données non disponibles ou insuffisantes | | | N/A | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|--------------|---|-------|---|---------------|---|
| Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle | 2455-24-5 | Estimé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 3.42 | Estimation : Facteur de bioaccumulation |
| Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 0.42 | Méthode non standard |
| Polymère Acrylonitrile-Butadiène | 9003-18-3 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Charges | Confidentiel | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Méthacrylate d'exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle | 7534-94-3 | Estimé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 39 | Estimation : Facteur de bioaccumulation |
| Diéthacrylate de bisphénol | 41637-38-1 | Estimé | | Facteur de | 6.6 | Méthode non standard |

| | | | | | | |
|---|------------|---|----------|---|-------|----------------------|
| A polyéthylène glycol (polymère) | | Bioconcentration | | bioaccumulation | | |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], a.-(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)-.w.-(phosphonooxy)- | 95175-93-2 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Tétrahydro-2-furyl-méthanol | 97-99-4 | Expérimental Bioconcentration | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -0.11 | Méthode non standard |
| Acides naphténiques, sels de cuivre | 1338-02-9 | Estimé BCF-Carp | 42 jours | Facteur de bioaccumulation | ≤27 | OCDE 305E |

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|--|--|--|
| 14.1 Numéro UN | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Please refer to the other sections of the SDS for further information. | Please refer to the other sections of the SDS for further information. |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| Code tunnel ADR | Pas de données de tests disponibles. | Not Applicable | No Data Available |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| Catégorie de transport ADR | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| Coefficient multiplicateur ADR | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |
| Transport non autorisé | Pas de données de tests disponibles. | No Data Available | No Data Available |

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Tableau des maladies professionnelles

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|--------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H360Df | Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.

Section 2: <125ml Précaution - Réponse - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Elimination - L'information a été supprimée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Extra - L'information a été supprimée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 02: Eléments FDS : Mentions de mise en garde supplémentaires du CLP - L'information a été ajoutée.

Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.

Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.

Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aiguë (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 11: Danger pour la reproduction (Information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
Section 14 Règlements - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr